

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chouzelot s'est réuni au lieu habituel des séances, après convocation légale du 1^{er} juillet 2021, sous la présidence de Monsieur Christian MESNIER, maire, pour la session ordinaire du mois de juillet.

- . **Présents** : Christian MESNIER, Didier BAILLY, Malory GALMICHE, Claudine GUINET, Thierry GUINET, Vincent GUINET, Marie-Jeanne JEANNIN, Sébastien MÂLE, Sylvie PERRIN et Danielle STADELMAN
- . **Absent excusé** : \
- . **Absent** : Gregory MARMET
- . **Secrétaire de séance** : Marie-Jeanne JEANNIN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

1. Approbation du compte-rendu de la séance de conseil du 10 juin 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, soit à 10 voix Pour.

2. CCLL : compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Après discussions, le Conseil Municipal décide simplement d'attendre le résultat des votes de l'ensemble des communes de la CCLL car le délai est passé pour que le vote.

3. Contrat Etat-ONF 2021-2025 : motion à la demande de la COFOR

Le Maire explique au Conseil que la COFOR (*Communes Forestières du Doubs*) a votée une motion pour le retrait du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025.

Ce contrat prévoit notamment une augmentation de la contribution des communes forestières au budget de l'Office National des Forêts et la réduction des effectifs de l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à 10 voix Pour, décide de soutenir la décision de la COFOR :

- . en exigeant le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes Forestières et la révision complète du contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF.
- . en demandant une vraie ambition politique de l'état pour les forêts françaises et un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.
- . autorise le Maire à signer tout document afférent

4. Admission en non-valeur : titre de recettes 2018

Sur demande du Trésorier d'Ornans, M. le Maire propose d'admettre en non-valeur la créance irrécouvrable correspondant à une location de salle des fêtes de 2017 pour 65.00€.

M. le Maire rappelle que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif.

A 10 voix Pour, le conseil décide d'admettre en non-valeur cette créance.

5. Présentation des devis pour le nettoyage d'une section du réseau d'assainissement

M. Thierry GUINET est chargé de contacter la société A2S pour demander des précisions sur le devis.

Le Conseil prendra sa décision dès que possible.

6. Questions diverses

. Informations aux habitants de Chouzelot à propos de l'éclairage public qui sera coupé la nuit.

. Bilan de la dernière réunion du SIPQ

Un bureau d'études a été choisi pour le schéma directeur d'assainissement

. Un panneau 'parking réservé aux locataires de la commune' sera installé pour le parking de la salle des fêtes.

FIN DE SEANCE : 22h30

Le Maire, Ch. MESNIER

